

Économie monétaire et bancaire

La demande de monnaie, la théorie keynésienne

Ce cours vous est proposé par Jean-Marc Figuet, Professeur, Bordeaux School of Economics et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Activités

Quiz

- 1. Pour Keynes, la détention de monnaie est un moyen de réduire l'inquiétude des agents face à un avenir incertain et non probabilisable.**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 2. L'encaisse de spéculation existe car les agents ont une aversion pour le risque.**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 3. L'encaisse de spéculation diminue quand le taux d'intérêt futur anticipé diminue.**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 4. L'encaisse de transaction est une fonction décroissante du revenu nominal.**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 5. Le taux d'intérêt permet l'équilibre sur le marché des biens et services.**
 - a. Vrai
 - b. Faux

Exercice

Consigne

Dans une économie, la demande de monnaie est la suivante : $M_d = 0.25pY + 40/i$,

Avec un revenu Y de 50 euros, une offre de monnaie (M_o) de 500 euros et $p = 5$. On suppose que l'équilibre est réalisé sur tous les marchés.

1. Expliquez pourquoi cette fonction de demande de monnaie est keynésienne.
2. Déterminez le taux d'intérêt nominal dans cette économie
3. Si la Banque Centrale veut augmenter le taux d'intérêt (i) de 9,14% à 12%, à quel niveau doit-elle fixer l'offre de monnaie ?
4. Un agent économique dispose de 50 euros sous forme d'épargne et son revenu annuel est de 60 euros. Quelles sont ses demandes de monnaie pour motif de transaction et de spéculation quand le taux d'intérêt est de 5% ? Qu'en est-il lorsque $i = 10\%$?

Références

Comment citer ce cours ?

Economie monétaire et bancaire, Jean-Marc Figuet, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.